



Association Montalbanaise de Sauvétage et de Secourisme



Bulletin d'inscription

Formation Initiale au PSE1 (Premiers Secours en Equipe de Niveau 1)
RS5719- MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER (Arrêté du 24 août 2007)

Prérequis : être âgé de 16 ans minimum - Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs

Date de la formation :

CIVILITE : NOM :

NOM DE JEUNE FILLE : PRENOMS :

Né (e) le : Ville de naissance :

Numéro de département de naissance (.....) Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Portable : E-mail :

Profession :

Déjà licencié(e) FFSS : prendre contact avec le secrétariat pour le tarif à payer

Prise en charge : **financement personnel 250€** licence fédérale et livret inclus pour la formation

Compte Professionnel de Formation 300€ licence fédérale, livret et frais de dossier inclus
(positionnement 15 jours avant la date de la formation avec votre identité numérique La Poste)

Entreprise 250€ licence fédérale et livret inclus pour la formation
(bon de commande, convention et/ou devis signé avant la formation)

A fournir pour valider l'inscription :

- Fiche d'inscription dûment remplie,
- Règlement ou attestation de prise en charge

Gestion des données utilisateurs (rayer les mentions inutiles)

Refuse que mon nom apparaisse sur le site public de la FFSS ? OUI NON
Accepte de recevoir la newsletter FFSS ? OUI NON
Accepte de recevoir les offres commerciales FFSS ? OUI NON
Accepte de recevoir les offres d'emplois ? OUI NON

Date et signature précédée de la mention «lu et approuvé » :



AMSS82 - Siège social : 65 Av Marceau HAMECHER - 82 000 Montauban
SIRET: 39321911800022 Association n° 082001930
Déclaration d'activité : 73 82 00437 82
FFSS : 1585 – DDJS : 82334- B Préfecture : 20-001-A82
Portable: 06.60.62.15.15 Mail: contact@amss82.com



VERSION : 2024-05



Association Montalbanaise de Sauvotage et de Secourisme



www.ffss.fr



Association Agréée de
Sécurité Civile

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e)
représentant légal de autorise
ce(tte) dernier(e) à s'inscrire et à participer à la session de formation organisée par l'AMSS .

Fait à le
Signature

CONDITIONS GENERALES

Liste des documents à fournir pour votre inscription :

Candidat individuel

- Le bulletin d'inscription dûment complété
- Pour les mineurs : l'autorisation parentale complétée et signée
- Le règlement de la totalité du coût de la formation par chèque à l'ordre de AMSS82, par lien CB envoyé avec le bulletin ou par virement

IBAN : FR76 1313 5000 8008 0014 5027 563 BIC : CEPAFRPP313

Organisme/Entreprise :

- Questionnaire entreprise
- Devis signé
- Convention signée

Inscription :

L'ensemble de ces documents doivent nous parvenir 7 jours minimum avant le début de la formation (pour toute inscription hors de ce délai, merci de nous contacter au 06 60 62 15 15).

Pour tout dossier incomplet 7 jours avant le début de la formation prévue, le stagiaire ne pourra prétendre la suivre. Votre inscription sera confirmée avec l'envoi de la convocation par mail, indiquant la date, les horaires, le lieu de la formation, les nom et numéro de téléphone du formateur.

Les sessions sont limitées à 10 candidats, la priorité sera donnée à l'ordre de réception des dossiers complets. Le cas échéant, une date ultérieure vous sera proposée.

Le stagiaire s'engage à être présent à l'heure et sur toute la durée de la formation, sous peine de voir sa formation invalidée.



Ville de

Montauban



TARN-ET-GARONNE
LE DEPARTEMENT //

AMSS82 - Siège social : 65 Av Marceau HAMECHER - 82 000 Montauban

SIRET: 39321911800022 Association n° 082001930

Déclaration d'activité : 73 82 00437 82

FFSS : 1585 – DDJS : 82334- B Préfecture : 20-001-A82

Portable: 06.60.62.15.15 Mail: contact@amss82.com

VERSION : 2024-05



Association Montalbanaise de Sauvotage et de Secourisme



Conditions de rétractation :

A l'initiative du candidat :

Toute annulation doit être notifiée par mail à l'adresse suivante : contact@amss82.com 48 heures avant le début de la formation ou auprès du formateur par téléphone identifié sur la convocation. En cas d'absence non justifiée (certificat médical), les frais d'inscription d'un montant de 20 € seront encaissés.

A l'initiative de l'association :

En cas d'annulation de la formation, les frais d'inscription seront intégralement remboursés aux stagiaires.

Interruption de la formation :

A l'initiative du candidat :

Pas de remboursement possible

A l'initiative de l'association :

Tout manquement au règlement intérieur (adressé sur demande par mail ou consultable auprès du formateur le jour de la formation ou accessible sur notre site : <https://www.amss82.com/>), pouvant nuire au bon fonctionnement de la formation pourra aller jusqu'à l'exclusion du stagiaire. Le stagiaire ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Le formateur se réserve le droit de refuser un candidat qui ne respecterait pas les horaires stipulés sur la convocation.

En conséquence, le stagiaire ne pourra prétendre à aucun remboursement dans la mesure où il figure dans l'un de ses critères.

Protection des données personnelles :

Vos données personnelles sont conservées avec votre consentement et protégées. Elles ne seront transmises à aucun prestataire extérieur. Toutes les informations collectées serviront à l'inscription auprès du club et seront transmises à l'organisme tuteur fédéral - la Fédération Française de Sauvotage et de Secourisme - en vue de la licence et de l'établissement du certificat de formation.

Si vous choisissez de ne pas continuer à recevoir de nos nouvelles, vous restez libres de vous désabonner à tout moment en nous adressant un mail : contact@amss82.com.

A la fin de votre formation, le certificat vous sera adressé par mail à l'adresse que vous nous aurez transmise.

Un justificatif de paiement vous sera adressé par mail dans le mois suivant votre formation.

Fait à _____ le _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »